

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 29 JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente – rue de Briscoul – 29710 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : BERGOUGNOUX Flore (Pouvoir à ALAIN Jacques), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), DUFOUR Marie-Thérèse (Pouvoir à KEREZEON Gilles), PERON Sophie (Pouvoir à LE BERRE Hélène), PICHON Franck (Pouvoir à LE BLEIS Jean-François), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à PORS Olivier)

Absente excusée : KERVEVANT Nathalie.

Secrétaire de séance : BERRIVIN Annie

Date de convocation et de transmission : 22 Juin 2023

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 34
Votants : 34
- dont « pour » : 34
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet 7-2 : Compte rendu des délibérations du Bureau Communautaire du 1^{er} Juin 2023

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du Bureau Communautaire en date du 1^{er} Juin 2023.

Il convient de rendre compte des délibérations du Bureau Communautaire en date du 1^{er} Juin 2023.

**Subventions économiques et habitat - Subventions économiques «Pass Commerce et Artisanat» :
SCRL Fournil Tête-bêche, M. Martin PRUAL à PLOZEVET**

Josiane KERLOCH, la Présidente, rappelle au Bureau Communautaire que, par délibération en date du 20 septembre 2017, il a été décidé la mise en place d'une aide Pass Commerce et Artisanat, dans l'objectif de dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans les communes de moins de 5 000 habitants, et d'aider à la modernisation du commerce indépendant de l'artisanat. Les opérations éligibles sont la création, reprise, modernisation ou extension d'activités. Ce dispositif d'aide a été repris dans la Convention Economique passée fin 2017 avec la Région Bretagne, qui co-finance pour le même montant que celui accordé par l'EPCI, à l'exception des projets en agglomération de PLONEOUR-LANVERN (30/70)

Le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues.

Le dossier de la SCRL Fournil Tête-bêche à PLOZEVET étant réputé complet,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- **Décide d'allouer une aide de 7 500 €, à la SCRL Tête-bêche à PLOZEVET, la CCHPB faisant l'avance de la part de la Région (50 Région / 50 EPCI).**
- **Mandate la Présidente pour verser la subvention.**

Subventions économiques et habitat - Subventions habitat - Dispositif transitoire «Osez Rénover»

La Présidente, Josiane KERLOCH, rappelle que par délibération, le Conseil Communautaire du **12 juillet 2021** a approuvé un dispositif transitoire depuis de la fin de l'OPAH en juillet 2021 jusqu'à la mise en place d'une nouvelle opération en 2022. Ce dispositif se traduit par la prise en charge financière du reste à charge de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des propriétaires dans le cadre des aides de l'ANAH et de MaPrimeRénov' (MPR).

Cette AMO est assurée par un opérateur-conseil (Citémétrie, SOLIHA, etc.) chargé d'accompagner techniquement et administrativement les ménages dans le montage des dossiers ANAH et MaPrimeRénov' (MPR).

Le tableau ci-dessous indique le montant de cette prestation d'AMO (1), la partie prise en charge par l'ANAH (2) et le « reste à charge » de la CCHPB (3).

Par délibération en date du **9 juillet 2020**, il a été décidé de donner délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes d'aides relatives à l'ANAH/MPR reçues et recensées dans le tableau ci-dessous, soit **5** dossiers : 4 dossiers « Energie » et 1 dossier « Adaptation » pour un montant total de **964 €** de subvention de la CCHPB.

N° de dossier	ANAH / MPR	Montant AMO (1)	Part. ANAH – AMO (2)	Subvention CCHPB (3)	Commune	Type de travaux	Montant des travaux TTC	% de subvention global
029034011	ANAH	720,00 €	600,00 €	120,00 €	PLOGASTEL SAINT GERMAIN	ENERGIE	33 488,00 €	80%
029033572	ANAH	720,00 €	600,00 €	120,00 €	PLONÉOUR LANVERN	ENERGIE	12 886,62 €	72%
029033922	ANAH	737,00 €	600,00 €	137,00 €	PLOZÉVET	ENERGIE	30 740,61 €	62%
029035246	ANAH	720,00 €	313,00 €	407,00 €	PLOVAN	ADAPTATION	7 496,85 €	46%
1003090	ANAH	780,00 €	600,00 €	180,00 €	PLOGASTEL SAINT GERMAIN	ENERGIE	29 680,00 €	47%

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- Décide d'allouer les aides au montant indiqué dans le tableau,
- Mandate la Présidente pour verser les subventions.

Subventions économiques et habitat - Subventions habitat « Aide au ravalement » : Dossier N° 93/2022

La Présidente, Josiane KERLOCH, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 9 Juillet 2015, il a été décidé la mise en place d'un dispositif d'aides au ravalement, et par délibération en date du 9 Juillet 2020, donne délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues. Le tableau ci-dessous recense le projet reçu :

N° de dossier	Commune	Aide au ravalement
93/2022	PLONEOUR-LANVERN	1 397.07 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- Décide d'allouer l'aide au ravalement, au montant indiqué dans le tableau,
- Mandate la Présidente pour verser la subvention.

Subventions économiques et habitat - Subventions économiques « Pass Commerce et Artisanat » : Société « Impress29 », M. Yann LE MOIGNE à LANDUDEC

Josiane KERLOCH, la Présidente, rappelle au Bureau Communautaire que, par délibération en date du 20 septembre 2017, il a été décidé la mise en place d'une aide Pass Commerce et Artisanat, dans l'objectif de dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans les communes de moins de 5 000 habitants, et d'aider à la modernisation du commerce indépendant de l'artisanat. Les opérations éligibles sont la création, reprise, modernisation ou extension d'activités.

Ce dispositif d'aide a été repris dans la Convention Economique passée fin 2017 avec la Région Bretagne, qui co-finance pour le même montant que celui accordé par l'EPCI, à l'exception des projets en agglomération de PLONEOUR-LANVERN (30/70)

Le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues.

Le dossier de la Société « Impress29 » à LANDUDEC étant réputé complet,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- **Décide d'allouer une aide de 7 500 €, à la Société « Impress29 » à LANDUDEC, la CCHPB faisant l'avance de la part de la Région (50 Région / 50 EPCI).**
- **Mandate la Présidente pour verser la subvention.**

Subventions économiques et habitat - Subventions habitat - Dispositif transitoire « Osez Rénover »

La Présidente, Josiane KERLOCH, rappelle que par délibération, le Conseil Communautaire du 12 juillet 2021 a approuvé un dispositif transitoire depuis de la fin de l'OPAH en juillet 2021 jusqu'à la mise en place d'une nouvelle opération en 2022. Ce dispositif se traduit par la prise en charge financière du reste à charge de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des propriétaires dans le cadre des aides de l'ANAH et de MaPrimeRénov' (MPR).

Cette AMO est assurée par un opérateur-conseil (Citémétrie, SOLIHA, etc.) chargé d'accompagner techniquement et administrativement les ménages dans le montage des dossiers ANAH et MaPrimeRénov' (MPR).

Le tableau ci-dessous indique le montant de cette prestation d'AMO (1), la partie prise en charge par l'ANAH (2) et le « reste à charge » de la CCHPB (3).

Par délibération en date du 9 juillet 2020, il a été décidé de donner délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes d'aides relatives à l'ANAH/MPR reçues et recensées dans le tableau ci-dessous, soit 5 dossiers : 4 dossiers « Energie » dont 2 MPR et 1 dossier « Travaux Lourds » pour un montant total de 1 302,00 € de subvention de la CCHPB.

N° de dossier	ANAH / MPR	Montant AMO (1)	Part. ANAH – AMO (2)	Subvention CCHPB (3)	Commune	Type de travaux	Montant des travaux TTC	% de subvention global
MPR-2023-353951	MPR	390,00 €	0,00 €	390,00 €	POULDREUZIC	MPR	8 218,91 €	33%
MPR-2023-295376	MPR	390,00 €	0,00 €	390,00 €	PLOVAN	MPR	3 457,24 €	37%
029035031	ANAH	780,00 €	600,00 €	180,00 €	POULDREUZIC	ENERGIE	49 625,38 €	37%
029035053	ANAH	1 080,00 €	875,00 €	205,00 €	POULDREUZIC	TRAVAUX LOURDS	74 245,00 €	50%
029033798	ANAH	737,00 €	600,00 €	137,00 €	PLONÉOUR LANVERN	ENERGIE	33 274,00 €	59%

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- **Décide d'allouer les aides au montant indiqué dans le tableau,**
- **Mandate la Présidente pour verser les subventions.**

La Présidente,



Josiane KERLOCH.



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 029-242900710-20230629-202306_FL75_72-DE